

**Décision n° 2012-0308**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 8 mars 2012**  
**portant inscription sur la liste des opérateurs destinataires des informations concernant**  
**l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans**  
**les immeubles**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu la directive 2002/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive « accès ») ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE »), notamment ses articles L. 33-1, L. 33-6, L. 34-8, L. 34-8-3 et R. 9-2 ;

Vu la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, notamment son article 24-2 ;

Vu la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966 modifiée relative à l'installation d'antennes réceptrices de radiodiffusion, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la décision n° 2009-0169 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ci-après « Autorité ») en date du 3 mars 2009 relative à la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles ;

Vu les demandes d'inscription sur la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles, présentées le 30 mars 2009 par la société Free Infrastructure, le 31 mars 2009 par la Société Française du Radiotéléphone (SFR), le 2 avril 2009 par France Télécom, Numericable et Sequalum, le 6 juillet 2009 par Covage, le 4 décembre 2009 par Bouygues Telecom, le 8 décembre 2009 par Inolia, le 9 décembre 2009 par Manche Telecom et le 14 décembre 2009 par Opalys Telecom, le 11 mai 2010 par la Régie d'Exploitation de la Fibre Optique de Saint-Quentin-en-Yvelines, le 9 juillet 2010 par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, le 22 octobre 2010 par Colt, le 14 février 2011 par la Régie Intercommunale d'Énergies et de Services et le 8 avril 2011 par l'Association Franciliens.net, le 19 juillet 2011 par Debitex, le 3 octobre 2011 par Tutor Côte Fleurie, le 25 novembre 2011 par Réunicable SAS, le 11 janvier 2012 par Tutor Europ'Essonne, le 8 février 2012 par France CitéVision et le 22 février 2012 par Axione ;

Après avoir délibéré le 8 mars 2012,

**Décide :**

**Article 1** – En application de la décision susvisée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 3 mars 2009, la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l’installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles est complétée par l’Autorité sur demande des opérateurs ayant fourni les éléments nécessaires en vue de leur inscription.

**Article 2** – La liste annexée à la présente décision sera publiée sur le site de l’Autorité : [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr).

**Article 3** – La décision n° 2012-0099 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 janvier 2012 portant inscription sur la liste des opérateurs destinataires des informations concernant l’installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles est abrogée.

**Article 4** – Le directeur général de l’Autorité est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés.

Fait à Paris, le 8 mars 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

## Annexe

La présente annexe contient la liste nominative des opérateurs destinataires des informations concernant l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles.

Dénomination sociale de l'opérateur déclaré au sens de l'article L. 33-1 du CPCE	Coordonnées du point de contact pour l'envoi des informations	Zone de couverture de l'opérateur
Free Infrastructure	<a href="mailto:notification-immeuble-fibre@free-infra.fr">notification-immeuble-fibre@free-infra.fr</a>	Métropole
Société Française du Radiotéléphone (SFR)	<a href="mailto:production-immeubles@sfr.com">production-immeubles@sfr.com</a>	Métropole
France Télécom	<a href="mailto:divopcspo.mcifo@orange.com">divopcspo.mcifo@orange.com</a>	Nationale
Numericable	<a href="mailto:infos_mutualisation@ncnumericable.com">infos_mutualisation@ncnumericable.com</a>	Métropole
Sequalum	<a href="mailto:info@sequalum.net">info@sequalum.net</a>	Département des Hauts-de-Seine (92)
Covage	<a href="mailto:info@covage.com">info@covage.com</a>	Métropole
Opalys Telecom	<a href="mailto:mutualisation-ftth-opalys@ldcollectivites.com">mutualisation-ftth-opalys@ldcollectivites.com</a>	Départements des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94)
Inolia	<a href="mailto:Deploiement.fibre@inolia.fr">Deploiement.fibre@inolia.fr</a>	Département de la Gironde (33)
Bouygues Telecom	<a href="mailto:infoftth@bouyguetelecom.fr">infoftth@bouyguetelecom.fr</a>	Métropole
Manche Telecom	<a href="mailto:deploiement.fibre@manche-telecom.fr">deploiement.fibre@manche-telecom.fr</a>	Département de la Manche (50)
Régie d'Exploitation de la Fibre Optique de Saint-Quentin-en-Yvelines	<a href="mailto:mutualisation-ftth@quentiop.fr">mutualisation-ftth@quentiop.fr</a>	Département des Yvelines (78)
Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain	<a href="mailto:operateur-immeuble@reso-liain.fr">operateur-immeuble@reso-liain.fr</a>	Département de l'Ain (01)
Colt	<a href="mailto:mutualisationfibre@colt.net">mutualisationfibre@colt.net</a>	Métropole
Régie Intercommunale d'Énergies et de Services	<a href="mailto:contact@regies.fr">contact@regies.fr</a>	Départements de l'Eure-et-Loir (28), des Yvelines (78), de l'Essonne (91), du Loiret (45), du Loir-et-Cher (41), de la Sarthe (72), de l'Orne (61), de l'Eure (27), de Paris (75) et des Hauts-de-Seine (92)
Association Franciliens.net	<a href="mailto:ftth@franciliens.net">ftth@franciliens.net</a>	Départements de Paris (75), de Seine-et-Marne (77), des Yvelines (78), de l'Essonne

		(91), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94) et du Val-d'Oise (95)
Debitex	<a href="mailto:debitex@sfrcollectivites.com">debitex@sfrcollectivites.com</a>	Départements de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val d'Oise (95)
Tutor Côte Fleurie	<a href="mailto:tutorcotefleurie@tutor.fr">tutorcotefleurie@tutor.fr</a>	Département du Calvados (14)
Réunicable SAS	<a href="mailto:ftth@zeop.re">ftth@zeop.re</a>	Département de la Réunion (974)
Tutor Europ'Essonne	<a href="mailto:info_opcom@tutor.fr">info_opcom@tutor.fr</a>	Département de l'Essonne (91)
France CitéVision	<a href="mailto:ftth@france-citevision.fr">ftth@france-citevision.fr</a>	Département de la Somme (80), de l'Oise (60) et de l'Aisne (02)
Axione	<a href="mailto:info-ftth@axione.fr">info-ftth@axione.fr</a>	Métropole